

# Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 21 mars 2014

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents : 12 - Conseillers votants : 12

**L'an deux mil quatorze le vingt et un mars**, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis MERCADIER, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 17 mars 2014.

**Présents**: M. DUBRUN Jean-Philippe, M. AMIGUES Gérard, Mme DAUDÉ Simone, M. MORFOISE Alex, ~~Mme JOUBERT Coline, Mme CAJARC Stéphanie~~, M. WILLANUEVA Jean-Noël, Mme RIGO Géraldine, Mme MASSANES Pascaline, M. CAHORS Michel, M. CALVY Guy, M. RAYMOND Maxence, Mme GARIBAL Danièle.

**Absents excusés** : néant

**Absents non excusés** : Mme JOUBERT Coline, Mme CAJARC Stéphanie.

**Secrétaire de séance** : Mme Géraldine RIGO.

## **Analyse des offres d'entreprises salle culturelle :**

Le Lot 2 : Charpente et le Lot 12 : Désamiantage sont intégrés dans le Lot 1 : Démolition / Gros œuvre

La nouvelle consultation lancée a permis l'attribution des lots suivants :

- Lot 1 : Démolition / Gros œuvre
- Lot 6 : Plâtrerie Peinture
- Lot 7 : Revêtements de sols scellés et collés - Résine
- Lot 8 : Plomberie – Sanitaire – chauffage - ventilation
- Lot 11 : Scène

La négociation engagée a permis l'attribution du Lot 3 : Etanchéité

## **Mise à disposition des voies communales à la CCPL**

Par suite d'une erreur d'interprétation, rectification du total de la voirie mise à disposition de la CCPL qui s'élève à 9990 mètres.

## **Convention local Place de la Mairie**

Le local situé au fond de la cour derrière la mairie va servir de salle provisoire durant la durée des travaux de la salle des fêtes. Les tarifs ont été fixés à :

- \* réunions : gratuit
- \* manifestation organisée par une association dont le siège se situe sur la commune de Limogne ou oeuvrant pour Limogne : forfait de 20 €
- \* manifestation organisée par une association dont le siège ne se situe pas sur la commune de Limogne et ne figurant pas dans la catégorie ci-avant : forfait de 30 €
- \* utilisation ponctuelle hors manifestation : forfait 20 €
- \* manifestation privée : forfait 30 €.

La séance est levée à 22h.

Fait à Limogne en Quercy, le 27 mars 2014

**Le Maire, Francis MERCADIER,**